

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{er} MARS 2016

COMPTE-RENDU

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le **mardi 1^{er} mars 2016 à 17 h 00 à la Mairie.**

En Mairie, le 22 FEV 2016


LE MAIRE
Olivier HOARAU

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 2 février 2016 P. 01
- Orientations Budgétaires 2016 P. 16
- Contractualisation entre la Ville et la Caisse Générale de Sécurité Sociale par le biais d'une convention cadre de partenariat P. 32
- Indemnités Représentative de Logement (IRL) des instituteurs non logés – Année 2015 P. 40
- Augmentation des loyers communaux - Année 2016 P. 41
- Cession des parcelles K 1177, 1416 ET 1417 13, allée Humphrey Bogart P. 45
- Convention de partenariat entre la Ville du Port / La Nouvelle Régie / Le Kabardock - « Tipicnic Exo FM » - 2^{ème} édition P. 48
- Adhésion de la Ville du Port a l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC), pour assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment Cinéma Casino P. 55
- Note d'information sur l'événement « Focus Culture » au Port en avril 2016 P. 59
- Convention de partenariat pour la période 2016 entre la Ville et l'Association des Commerçants du Port concernant l'organisation de manifestations commerciales en Centre Ville P. 61
- SPL AVENIR REUNION - Fixation de la rémunération du représentant de la Commune P. 67
- SPL MARAINA - Fixation de la rémunération du représentant de la Commune P. 68

Questions diverses

L'AN DEUX MIL SEIZE, le mardi premier mars, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} Adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rehourri 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mickaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : M. Jean-Claude Maillot (par Mme Annie Mourgaye), Mme Brigitte Laurestant (par Mme Danila Bègue), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par M. Sergio Erapa), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Patrick Jardinot (par Mme Valérie Auber).

Arrivée (s) en cours de séance : M. Henry Hippolyte à 17h11, Mme Valérie Auber à 17h12, Mme Mémouna Patel à 17h13, Mme Jasmine Béton à 17h15, M. Wilfried Cerveaux à 17h54.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

Ouverture de la séance à 17h09

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 FEVRIER 2016**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 2 février 2016.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

Après discussion, le Conseil Municipal prend acte des Orientations Budgétaires 2016 telles que présentées dans le rapport.

**CONTRACTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE GENERALE DE SECURITE SOCIALE
PAR LE BIAIS D'UNE CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la contractualisation entre la Ville et la Caisse Générale de Sécurité Sociale par le biais d'une convention cadre de partenariat,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants à cette convention partenariale.

**INDEMNITES REPRESENTATIVE DE LOGEMENT (IRL) DES INSTITUTEURS
NON LOGES – ANNEE 2015**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver le montant de l'Indemnité Représentative de Logement, fixée à 2 246,40 euros pour l'année 2015,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

AUGMENTATION DES LOYERS COMMUNAUX - ANNEE 2016

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'augmentation des loyers communaux pour l'année 2016 sur la base de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2015 publié au journal officiel du 16 Avril 2015, soit une augmentation de 0,15 %,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

CESSION DES PARCELLES BATIES AK 1177, 1416 ET 1417 13, ALLEE HUMPHREY BOGART

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la vente des parcelles communales bâties cadastrées section AK 1177, 1416 et 1417 d'une superficie de 68,71 m², sises au Port 13, allée Humphrey Bogart au profit de Monsieur JULIE-FERRETTE Jean Paul au prix de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45 000€) hors taxes,

Article 2 : d'autoriser Le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU PORT / LA NOUVELLE REGIE / LE KABARDOCK - « TIPICNIC EXO FM » - 2^{EME} EDITION

A la majorité (6 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, M. Henry Hippolyte, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, Mme Mémouna Patel), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'organisation du « Tipicnic Exo Fm » ainsi que les conditions de sa mise en œuvre,

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville du Port, la Nouvelle Régie et le Kabardock,

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

ADHESION DE LA VILLE DU PORT A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT REGIONAL DU CINEMA (ADRC), POUR ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DU BATIMENT CINEMA CASINO

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'adhérer à l'Agence pour le Développement Régional du Cinéma (ADRC),

Article 2 : de signer la Convention afin d'obtenir l'appui de l'Agence.

NOTE D'INFORMATION SUR L'EVENEMENT « FOCUS CULTURE » AU PORT EN AVRIL 2016

Le Conseil Municipal prend acte de l'événement « Focus Culture » au Port en avril 2016 tel que présenté dans le rapport.

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA PERIODE 2016-2018 ENTRE LA VILLE ET
L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DU PORT CONCERNANT L'ORGANISATION DE
MANIFESTATIONS COMMERCIALES EN CENTRE VILLE**

M. Vali et Mme Infante ne prennent pas part au vote.

A la majorité (6 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot, M. Henry Hippolyte, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, Mme Mémouna Patel), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'approuver la convention entre la Ville et l'Association des Commerçants du Port (ACP) jointe en annexe pour la période allant du 1^{er} mars au 31 décembre 2016,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou l'adjoint habilité à signer les actes afférents.

**SPL AVENIR REUNION
FIXATION DE LA REMUNERATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

Mme Sonia Bitaut représentante de Mme Mounien informe que celle-ci ne prend pas part au vote.

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser Mme Karine Mounien représentante de la commune du Port à la SPL Avenir Réunion, à percevoir la rémunération correspondante pour laquelle elle a été désignée dans le cadre des dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration la SPL Avenir Réunion, au titre des jetons de présence, et ce pendant la durée de son mandat d'administrateur élue par l'Assemblée Spéciale ;

Article 2 : de fixer cette rémunération dans la limite maximum de 4 000 € net annuels, conformément à l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au plafonnement des indemnités qui fixe le montant total de la rémunération et des indemnités à percevoir par un élu, en cas de cumul de mandat.

SPL MARAINA - FIXATION DE LA REMUNERATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE

M. Hoarau et M. Mouniata ne prennent pas part au vote.

A la majorité (2 oppositions : Mme Valérie Auber, M. Patrick Jardinot), le Conseil Municipal décide :

Article 1 : d'autoriser respectivement M. Olivier Hoarau et M. Armand Mouniata représentants de la commune du Port à la SPL Maraina, à percevoir la rémunération correspondante pour laquelle ils ont été désignés dans le cadre des dispositions arrêtées par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de la SPL Maraina, au titre des jetons de présence,

Article 2 : de fixer cette rémunération dans la limite maximum de 1 000 € net annuels, conformément à l'article L.2123-20 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au plafonnement des indemnités qui fixe le montant total de la rémunération et des indemnités à percevoir par un élu, en cas de cumul de mandat.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 30.

Fait à Le Port, le **15 MARS 2016**

LE MAIRE



Olivier HOARAU